

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20191128-2019_76TER-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 28 novembre 2019

Délibération n° : 2019_76

Date de convocation : 22 novembre 2019

**Objet : Lancement d'un plan de gestion stratégique des zones humides
et convention de partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois
et du Queyras sur les zones humides**

Par la suite d'une convocation en date du 22 novembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 28 novembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Alain BLANC

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, excusé

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, représenté par son suppléant Patrick PEREZ (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- L'arrêté préfectoral n° 05-2017-05-10-002 du 10 mai 2017 autorisant la modification des statuts du Parc du Queyras ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La charte du Parc et le projet Eau portant sur une gestion équilibrée de la ressource en eau mentionnant la « suppression des points noirs environnementaux sur les zones humides »
- La loi de modernisation de l'action publique territoriale de 2014 portant sur la création d'un nouveau bloc de compétences obligatoires pour assurer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI)
- La loi du 31 décembre 2017 autorisant la sécabilité intra item des missions relevant de la compétence GEMAPI avec possibilité de transférer ou déléguer tout ou en partie une mission (*par exemple dans l'item 8, on peut aujourd'hui transférer ou déléguer distinctement à 2 structures d'un*

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20191128-2019_76TER-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 28 novembre 2019

Délibération n° : 2019_76

Date de convocation : 22 novembre 2019

Objet : Lancement d'un plan de gestion stratégique des zones humides et convention de partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras sur les zones humides

côté la gestion des zones humides, d'un autre la gestion des formations boisées riveraines d'un cours d'eau),

Considérant :

- Le rôle du Parc en tant qu'animateur de sa charte et des politiques de gestion de l'eau sur le bassin versant du Guil ;
- La stratégie en faveur de la biodiversité ;
- Les nombreuses actions portées par le Parc en faveur des zones humides : inventaires, suivis, animation et mise en œuvre de plans de gestion, actions de sensibilisations et de protection, surveillance et application des textes réglementaires ;
- Le projet de la gouvernance envisagée à l'échelle de la Haute Durance qui n'a pas abouti. De ce fait les actions GEMAPI restent pleinement à la charge des communautés de communes et le Parc peut continuer à faire valoir sa légitimité d'intervention sur le bassin versant du Guil;
- Le programme de mesures du futur SDAGE 2022-2027 soulevant l'enjeu de protection des zones humides et la nécessité de faire un plan de gestion stratégique des zones humides sur tout le bassin versant de la Haute-Durance.

Le Comité syndical, réuni le 28 novembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes Contre : 0 Pour : 19
Abstentions : 00

Décide :

De signer la convention de partenariat sur les zones humides avec la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ; annexée à la présente délibération ;

D'engager un plan de gestion stratégique sur les zones humides du bassin versant du Guil programmé sur l'année 2020 ;

D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
	€ TTC		€ TTC	%
Plan de gestion stratégique sur les zones humides	30 000	Agence de l'Eau	21 000	70
		Autofinancement	9 000	30
Total	30 000	Total	30 000	100

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20191128-2019_76TER-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 28 novembre 2019

Délibération n° : 2019_76

Date de convocation : 22 novembre 2019

Objet : **Lancement d'un plan de gestion stratégique des zones humides et convention de partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras sur les zones humides**

De solliciter l'Agence de l'eau pour obtenir les financements publics ;

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

